

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy**

Séance du : 10 juillet 2020

Convocation du : 6 juillet 2020

Objet : Election des Vice-Présidents et des membres délégués au bureau.

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 19 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de Michel Ricou-Charles, Président.

Etaient présents : Jacques Francou, Françoise Pinet, Alain Boyoud, Jean Rousseau, Anne-Marie Gros, Monique Barthélémy, Marie-Paule Rogou, Laurent Celce, Alain Manivel, Christiane Acanfora, Michel Ricou-Charles, Roger Aquino, Robert Pauchon, Dominique Truc, Georges Lesbros, Rémy Frey, Fabien Gascard, Maurice Chautant, Roland Amador, Mallorie Bourgogne, Jean-François Contoz, Josette Revoux, Jean-Marie Gueyraud, Jean-Claude Vallier, Jean-Pierre Briouille, Olivier Regord, Christian Gilardeau-Truffinet, Christian Aubert, Jean Banal, Françoise Bellanger, Alain Causse, Lamia Contrucci, Serge Eysseric, Gérald Griffit, Karine Pelloux, Bernadette Saudemont, Rajaa Toussaint.

Excusé : Néant

Vu les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-10 du CGCT ;

Vu les résultats du scrutin relatif au nombre de vice-Présidents et autres membres du Bureau de la Communauté de communes ;

Vu le procès-verbal de l'élection annexé à la présente délibération.

Le Président de la communauté rappelle que les vice-Présidents et les autres membres du bureau sont élus par le conseil communautaire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutins aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection est acquise à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Il convient de procéder successivement à l'élection de chacun des membres du bureau et en l'occurrence des Vice-Présidents et des membres délégués au bureau au scrutin secret uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.

Il est procédé dans ce cadre et selon ces modalités aux opérations de vote, dont les résultats figurent ci-dessous et sont détaillés en annexe dans le procès-verbal d'élection.

A l'issue des opérations électorales, il ressort, eu égard au nombre de Vice-Présidents librement fixé par le conseil communautaire que :

Madame Marie-Paule ROGOU est élue 1^{ère} Vice-Présidente et déclarée installée,

Monsieur Christian GILARDEAU-TRUFFINET est élu 2^{ème} Vice-Président et déclaré installé,

Madame Monique BARTHELEMY est élue 3^{ème} Vice-Présidente et déclarée installée,

Monsieur Maurice CHAUTANT est élu 4^{ème} Vice-Président et déclaré installé,

Madame Bernadette SAUDEMONT est élue 5^{ème} Vice-Présidente et déclarée installée,

Monsieur Fabien GASCARD est élu 6^{ème} Vice-Président et déclaré installé,

Monsieur Dominique TRUC est élu 7^{ème} Vice-Président et déclaré installé,

Monsieur Gérald GRIFFIT est élu 8^{ème} Vice-Président et déclaré installé.

A l'issue des opérations électorales, il ressort, eu égard au nombre de délégués au bureau librement fixé par le conseil communautaire que :

Madame Anne-Marie GROS est élue 1^{ère} déléguée et déclarée installée,

Monsieur Olivier REGORD est élu 2^{ème} délégué et déclaré installé,

Monsieur Serge EYSSERIC est élu 3^{ème} délégué et déclaré installé.

Ainsi fait et délibéré à La Roche des
Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20200710-De53_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020

Affichage : 06/08/2020

Le Président,


Michel RICOU-CHARLES

